

**Le 10 juillet 2017**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 10 juillet 2017 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Marie LeBlanc, conseillère  
Mme Micheline Lepage, conseillère  
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère  
M. Réjean Rioux, conseiller  
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Absence : M. Frédéric Lagacé, conseiller

Sont également présents M. Steve Rioux, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier.

Vingt-quatre citoyens assistent à l'assemblée.

# 13 412

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE**

# 13 413

**2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX (12 ET 19 JUIN 2017)**

**Il est proposé par Réjean Rioux**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017 de même que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2017.

**ADOPTÉE**

# 13 414

**3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE JUIN 2017**

**Il est proposé par Marie Leblanc**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de juin 2017 au montant total de 436 107,46 \$.

**ADOPTÉE**

# 13 415

**4. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA DIRECTION ET LA GESTION EN INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu souhaite que la Ville de Trois-Pistoles apporte, par l'entremise du directeur et des officiers du SSI de cette dernière, un soutien de premier plan dans la direction et la gestion du SSI de Saint-Jean-de-Dieu, et ce, le temps requis pour permettre une restructuration de ce dernier;

**ATTENDU QUE** la Ville et Municipalité désirent conclure une entente relative à ce sujet;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Maurice Vaney**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandate le maire, M. Jean-Pierre Rioux, et la directrice générale, Mme Pascale Rioux, pour signer pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles une entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu relative à la direction et la gestion en incendie avec cette municipalité; la présente résolution entérine la mise en force de cette entente depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**ADOPTÉE**

# 13 416

**5. EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE**

**Il est proposé par Réjean Rioux**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise l'embauche de M. Guillaume Morin à titre de pompier volontaire. M. Morin est soumis à une période de probation d'une durée de 6 mois se terminant le 11 janvier 2018.

**ADOPTÉE**

# 13 417

**6. ADHÉSION AU PROJET D'AMÉLIORATION DES PARCS ET ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS (PAPERS)**

**ATTENDU** l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est l'URLS du Bas-Saint-Laurent avec l'appui financier de Québec en forme, dont les fonds sont gérés par COSMOSS ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles désire encourager l'utilisation des parcs et équipements récréatifs et sportifs afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental ;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux**

**Et résolu unanimement,**

**Que** : le Conseil municipal de Trois-Pistoles informe le mandataire régional, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, basé à Rimouski, de sa décision de participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS);

**Que** : le Conseil municipal nomme Mme Mélanie Paquet, directrice du Service des loisirs de la Ville de Trois-Pistoles, responsable du programme, pour collaborer avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent à la réalisation du projet.

**ADOPTÉE**

# 13 418

**7. REMPLACEMENT DE BAIES VITRÉES À L'ARÉNA BERTRAND-LEPAGE**

**Il est proposé par Réjean Rioux**

**Et résolu unanimement,**

**Que** : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise le remplacement de baies vitrées à l'aréna Bertrand-Lepage; la dépense prévue (taxes nettes incluses) est de l'ordre de 16 500 \$ (en matériaux) qui sera payée grâce à une subvention de 8 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux projets structurants 2017/2018 (FSPS) de la MRC des Basques et, pour le solde, par le fonds de roulement de la Ville.

**ADOPTÉE**

# 13 419

**8. OFFRE D'ACHAT ÉVENTUELLE POUR L'IMMEUBLE DU 239 À 245 RUE DE LA GARE (LOT 5 226 584)**

**Il est proposé par Marie Leblanc**

**Et résolu unanimement,**

**Que** : le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandate M. Jean-Pierre Rioux, maire, et Mme Pascale Rioux, directrice générale, pour présenter, pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, une offre d'achat pour l'immeuble comprenant le lot no 5 226 584 du cadastre du Québec et son bâtiment du 239 à 245 rue de la Gare à Trois-Pistoles.

**ADOPTÉE**

# 13 420

**9. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Réjean Rioux**

**Et résolu unanimement;**

**Que** : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL; à ce sujet, Mme Pascale Rioux, directrice générale, est autorisée à signer tout document requis au nom de la Ville de Trois-Pistoles.

**ADOPTÉE**

# 13 421

**10. TRANSACTION AVEC CONSTRUCTION L.F.G. INC.**

**ATTENDU QUE** la VILLE a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réfection des rues Notre-Dame Est et Jean-Rioux;

**ATTENDU QUE** par la résolution n° 13164, le contrat a été accordé à LFG pour un montant de 5 883 016,59 \$, en plus des taxes applicables;

**ATTENDU** la réclamation formulée par LFG à la VILLE le 13 décembre 2016;

**ATTENDU QUE** cette réclamation, et celles qui se sont ajoutées par la suite, comportent plus de 150 objets;

**ATTENDU QUE** depuis la réception de ces réclamations, les parties ont eu l'occasion de discuter pour tenter de régler hors Cour certaines des réclamations;

**ATTENDU** les dispositions du devis prévoyant que les parties doivent soumettre tout litige les concernant à une procédure d'arbitrage;

**ATTENDU QUE** les parties ont convenu de régler l'ensemble des réclamations pour coûts supplémentaires formulées par Construction L.F.G. inc. dans le cadre des travaux précédemment identifiés, à l'exception des objets qui en sont expressément exclus, et de permettre aux parties de soumettre leur différend devant les tribunaux de droit commun;

**ATTENDU** le projet de transaction soumis au Conseil ce jour;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Maurice Vaney**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles accepte les termes de la transaction à intervenir entre Construction L.F.G. inc. et la Ville de Trois-Pistoles afin de régler l'ensemble des réclamations en lien avec le contrat mentionné au préambule de la présente, à l'exception de celles expressément énumérées au paragraphe 4 de ladite transaction;

**Que :** en conséquence, sur signature de cette transaction par toutes les parties, le conseil accepte de verser, conformément aux modalités de paiement et aux conditions mentionnées au devis, un montant de 77 588,88 \$ (en plus des taxes applicables) à Construction L.F.G. inc.;

**Que :** le maire, M. Jean-Pierre Rioux, et le greffier, M. Benoit Rheault, soient autorisés à signer ladite transaction;

**Que :** le Conseil accepte de verser à Construction L.F.G. inc., conformément aux modalités de paiement et aux conditions mentionnées au devis, un montant additionnel de 2 694,49 \$, en plus des taxes applicables, dans la mesure où :

- 1) La firme d'ingénieurs WSP confirme à la Ville que les pièces justificatives en lien avec les postes de réclamation OT87 et OT116 sont acceptables;
- 2) Construction L.F.G. inc. donne quittance finale à la Ville relativement à ces deux postes de réclamation (OT87 et OT116).

**ADOPTÉE**

# 13 422

**11. SUIVI DE L'APPEL D'OFFRES « TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE LA PISCINE DU CAMPING MUNICIPAL (VTP-2017-01.2) »**

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles a demandé des soumissions par appel d'offres sur invitation pour le projet « Travaux de mise à niveau de la piscine du camping municipal, VTP-2017-01.2 » ;

**ATTENDU QUE**, le 21 juin 2017, la Ville a reçu les deux soumissions suivantes, les prix étant ici exprimés toutes taxes incluses:

- Gestion PELMAJE inc. / Gestion J.M.P. inc. : 105 317,10 \$ ;
- Soucy Aquatik inc. : 97 613,78 \$ ;

**ATTENDU QUE** l'offre de « Soucy Aquatik inc. » est conforme au devis et est au prix soumis le plus bas;

**ATTENDU** la résolution #13 355 du 13 mars 2017 du Conseil de ville concernant le paiement du coût des travaux;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Micheline Lepage**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles accorde à l'entreprise « Soucy Aquatik inc. » le contrat pour ledit appel d'offres pour le montant, avec taxes, de 97 613,78 \$ ;

**Que** : le Conseil municipal autorise le maire, M. Jean-Pierre Rioux, ou la directrice générale, Mme Pascale Rioux, à signer tout document nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

# 13 423

**12. DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles peut organiser à l'occasion un événement ponctuel de nature sociale, culturelle ou sportive;

**Pour ce motif,**

**Il est proposé par Réjean Rioux**

**Et résolu à l'unanimité,**

**Que** : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles désigne la directrice générale, Mme Pascale Rioux, pour effectuer à cette occasion une demande de permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux et à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires en lien avec une telle demande.

**ADOPTÉE**

**13. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 818 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 590 (RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME)**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**14. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 819 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 591 DE ZONAGE CONFORMÉMENT ET SIMULTANÉMENT À LA MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

# 13 424

**15. DÉSIGNATION DE L'EMBLÈME AVIAIRE DE LA VILLE TROIS-PISTOLES**

**ATTENDU** la demande de citoyens de Trois-Pistoles pour que la Ville se dote d'un emblème aviaire;

**ATTENDU** l'unanimité des ornithologues locaux et régionaux consultés par la Ville en vue de faire un choix d'emblème aviaire;

**ATTENDU** la présence significative et remarquée de l'Eider à duvet au sein de l'estuaire maritime du Saint-Laurent comprenant notamment Trois-Pistoles;

**ATTENDU QUE** cette espèce se reproduit et niche dans le territoire maritime de Trois-Pistoles;

**ATTENDU QUE** cette espèce fut l'une des premières à fréquenter le territoire pistolois après la dernière glaciation;

**ATTENDU** la beauté et l'unicité de l'Eider à duvet;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Marie Leblanc**

**Et résolu unanimement,**

**Que** : le Conseil municipal de Trois-Pistoles désigne l'Eider à duvet (*Somateria mollissima*) comme oiseau emblématique de la Ville de Trois-Pistoles.

**ADOPTÉE**

# 13 425

**16. DONS ET AUTORISATIONS (DIVERS)**

**Il est proposé par Maurice Vaney**

**Et résolu unanimement,**

**Que** : le Conseil municipal de Trois-Pistoles entérine la tenue d'une course à pied (partie d'un duathlon) qui s'est tenue dans une portion de ses rues le 1<sup>er</sup> juillet 2017, selon un tracé et un horaire que la Corporation de la Piscine régionale des Basques a soumis préalablement à la Sûreté du Québec;

**Que** : le Conseil municipal autorise le Festival des îles de Trois-Pistoles (2014) à 1) utiliser les 3, 4, 5 et 6 août 2017 une partie du terrain et du stationnement près de l'aréna Bertrand-Lepage (ex. chapiteau, bar, jeux, kiosques, cantine mobile); 2) à présenter une demande de permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux; et 3) à réaliser une parade dans certaines rues de la ville le 5 août prochain; le tout étant conditionnel au respect des conditions que les représentants de la Ville jugeront dans l'intérêt de la municipalité (ex. horaire, sécurité, assurance) et à la transmission préalable des informations requises à la Sureté du Québec; la directrice générale est autorisée à signer tout document nécessaire à ces sujets;

**Que** : le Conseil municipal de Trois-Pistoles fasse un don de 150 \$ pour la tenue d'un vin d'honneur par l'Association des retraités de l'enseignement du KRTB;

**Que** : le Conseil municipal autorise le paiement d'un vin d'honneur et de bouchées qui seront servis dans le cadre d'une réception civique soulignant le 85<sup>e</sup> anniversaire de l'École d'immersion française de Trois-Pistoles le 27 juillet 2017 ; Mme Pascale Rioux, directrice générale, est autorisée à signer au nom de la Ville une demande de permis de réunion pour cet événement.

**ADOPTÉE**

## **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont porté sur :

- Baies vitrées de l'aréna Bertrand-Lepage;
- Réclamations de Construction L.F.G. inc.;
- Les changements de zonage en cours;
- Les normes de construction en bordure du fleuve et du chemin du Roy;
- La présence d'un moratoire ou non pour des constructions en bordure du fleuve; les démarches de la Ville pour encadrer ou limiter ces constructions; les risques d'érosion côtière et de submersion marine à cet endroit.

# 13 426

## **18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé par Réjean Rioux**

**Et résolu à l'unanimité,**

**Que** : la séance soit levée. Il est 20 h 40.

**ADOPTÉE**

**Jean-Pierre Rioux**  
**Maire**

**Benoit Rheault**  
**Greffier**